

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD127

présenté par
M. Naegelen et M. Guy Bricout

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie »

les mots :

« Agence de la transition écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, depuis le changement de nom de l'ADEME en 2020.